

Rapport sur les orientations budgétaires de la 2C2A

1) Le contexte national

a) L'objectif d'évolution de la dépense locale

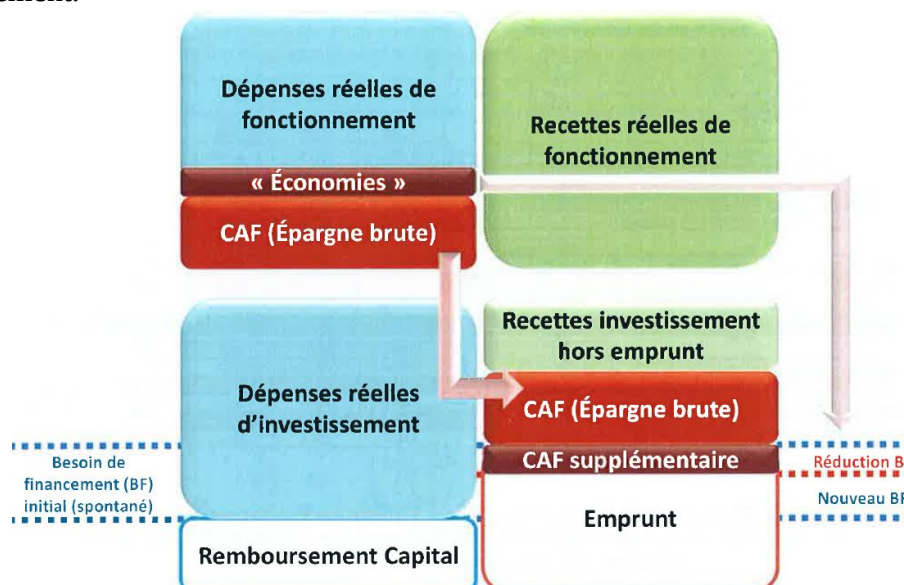
Dans le prolongement du plan national d'économie pour 2014 – 2017, les collectivités territoriales contribueront à l'effort de réduction du déficit public et de la maîtrise de la dépense publique sur 2018 – 2022. Pour cela deux grands objectifs sont affectés aux collectivités :

1^{er} objectif : L'objectif affiché est de 13 milliards d'euros d'économie d'ici 2022 par rapport « à l'évolution tendancielle de la dépense publique ». Ce principe de maîtrise des dépenses prévoit une progression limitée à 1,20% par an des dépenses de fonctionnement à périmètre constant, et à une réduction des besoins de financement de 2,60% par an.

Une contractualisation entre l'Etat et les plus grandes collectivités territoriales (régions, départements, communes de plus de 50 000 habitants, EPCI à fiscalité propre de plus de 150 000 habitants) aura pour but de déterminer les objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement.

	Dépenses de fonctionnement	
	2017	2018
Bloc communal	1,30%	1,10%
Départements	2,20%	1,40%
Régions	0,80%	1,20%

L'objectif du législateur est donc de renforcer la Capacité d'Autofinancement (CAF) brute des collectivités et de réduire le besoin de financement. Pour mémoire, la CAF brute représente la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.



b) L'encadrement budgétaire par le ratio d'endettement

Le ratio d'endettement se calcule en effectuant le rapport entre l'encours de la dette et la CAF brute. Il s'exprime en année et définit ainsi la durée permettant à la collectivité de rembourser l'intégralité de sa dette avec la CAF brute (ou épargne brute) dégagée annuellement, si cette dernière s'y consacre intégralement.

Pour chaque type de collectivités, un plafond national de référence est communiqué et est compris entre 11 et 13 années pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 50 000 habitants. Aucune information n'a été communiquée pour les EPCI de moins de 50 000 habitants. A titre d'information, le ratio d'endettement de la 2C2A ressort à 4.95 ans.

En cas de dépassement du ratio, l'ordonnateur de la collectivité devrait présenter un rapport spécial permettant la diminution du ratio.

c) Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales

Une augmentation des dégrèvements d'impôts locaux pris en charge par l'Etat devrait avoir lieu pour 3,416 milliards d'euros, dont 3.04 milliards d'euros pour la mise en place de l'exonération de la taxe d'habitation.

Cette exonération répond aux engagements du candidat Macron. La mesure d'allègement d'impôt local sera neutre pour le budget des collectivités locales. Elle passera par un dégrèvement dont le montant montera en puissance sur trois ans. La collectivité locale ne perdra rien du supplément de ressource qu'elle tirerait d'une élévation du taux d'imposition ou de la réduction des taux d'abattement. La variation positive du taux d'imposition sera à la charge du contribuable.

d) Evolution des dotations

L'année 2018 marque la fin de la progression du prélèvement opéré sur la Dotation Générale de Fonctionnement. Ce dernier reste donc stable en 2018 pour un montant de 232 820€.

Pour la 2C2A, le prélèvement était le suivant :

Année	2014	2015	2016	2017
Prélèvement	-32 337	-111 408	-192 772	- 232 820
DGF				

Parallèlement à cela, le niveau de DGF affecté aux EPCI reste identique au niveau national.

Or, la loi Notre, ainsi que la réforme de la carte intercommunale (qui a contribué à une diminution importante du nombre d'EPCI), ont généré une augmentation du coefficient d'intégration fiscal (CIF) moyen des EPCI français.

Or, plus un EPCI a un CIF élevé, plus il touche de DGF. L'enveloppe globale restant la même, il faut, pour maintenir un même niveau de dotations un CIF de plus en plus élevé.

Ainsi entre 2015 et 2017, la 2C2A a perdu 56 000[€] de dotations de par la non augmentation de son coefficient d'intégration fiscale.

Pour rappel, le coefficient d'intégration fiscal correspond à la formule suivante :

$$CIF = \frac{\text{fiscalité de l'intercommunalité} - \frac{1}{2} \text{ de la DSC} - \text{attributions de compensation}}{\text{Fiscalité de l'intercommunalité et des communes membres}}$$

Il est donc vital, afin que la 2C2A ne voie pas son montant de DGF diminuer fortement, que le CIF du territoire augmente. Cela passe par 3 biais possibles :

- Des transferts de compétences
- Une hausse coordonnée des taux intercommunaux couplée avec une baisse des taux communaux
- La mutualisation dont la refacturation aux communes se fait via l'attribution de compensation.

Le CIF devrait progresser de 0.38 à 0.46 au cours de l'année 2020 suite à la prise de compétence « Contribution au financement du SDIS » permettant ainsi un gain de DGF prévisionnel de 130 000€

e) La Péréquation

Le **FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes)** correspond à une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés. Certains ensembles intercommunaux sont donc contributeurs et d'autres sont bénéficiaires. La 2C2A est bénéficiaire du FPIC.

Doté d'un montant de 150 millions d'euros à sa création en 2012, il était prévu initialement qu'il monte en puissance progressivement jusqu'en 2017. La loi de Finances 2018 prévoit un gel à un milliard d'euros pour 2018, alors qu'une augmentation jusqu'à 1,2 milliards d'euros était initialement envisagée. Il est perçu par l'ensemble du bloc communal, c'est-à-dire à la fois l'intercommunalité et les communes. Le territoire de l'Argonne Ardennaise est bénéficiaire de ce fonds.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Montant perçu par la 2C2A	78 637	132 194	174 216	195 274	190 750	190 750

La carte intercommunale étant stabilisée, nous pouvons envisager un montant stable de FPIC pour 2018.

f) Enveloppe normée et baisse des dotations

Certaines dotations sont fléchées chaque année pour servir de variable d'ajustement permettant à l'Etat de financer la hausse de crédits (par exemple la DETR ou la DSIL). Parmi ces dotations figurent notamment la dotation de compensation de recettes de la taxe professionnelle, mais surtout pour la 2C2A le Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle qui correspond à une recette en 2017 de 346 599€.

La baisse de cette dotation, initialement prévue à 16,94% dans le projet de loi de finances s'élèvera en 2018 à 14,41%, soit une perte de 49 945€ pour la 2C2A !

La présence de cette dotation dans les variables d'ajustement peut laisser à penser à une poursuite de cette baisse dans les années à venir.

2) Rétrospective financière et éléments de prospective

Analyse rétrospective

Une analyse financière rétrospective étudie l'évolution des finances de la 2C2A sur les 5 dernières années.

Elle comporte plusieurs étapes:

- Analyse des dépenses et des recettes
- Suivi des investissements
- Evolution de la dette et des équilibres financiers
- Suivi des ratios financiers

Elle concerne les comptes consolidés, c'est-à-dire l'ensemble des budgets à l'exception du budget déchets ménagers, qui est dans l'obligation de s'autofinancer indépendamment du budget principal.

L'opération Natura 2000, intégralement financée par l'Etat et l'Europe, est intégrée dans les recettes et dépenses réelles. Cependant, une distinction est faite sur ce service afin de sortir de l'analyse les écarts liés aux décalages dans le versement des subventions.

	2013	2014	2015	2016	2017
Total recettes réelles	3 551 508,89	3 572 079,22	4 296 854,72	3 939 693,57	4 171 624,97
Total dépenses réelles	2 087 599,91	2 333 346,81	2 447 335,56	2 697 774,85	2 870 408,38
Dont Variation Natura 2000	87 624,26	-123 848,98	230 424,07	-65 569,62	-82 879,50
Epargne de gestion	1 463 908,98	1 238 732,41	1 849 519,16	1 241 918,72	1 301 216,59
Frais financiers	129 377,03	179 018,33	202 006,17	184 215,00	167 741,48
Intérêts ligne de trésorerie					
Epargne brute	1 334 531,95	1 059 714,08	1 647 512,99	1 057 703,72	1 133 475,11
Remboursement capital	685 716,81	467 996,43	423 761,67	435 956,17	448 633,03
Epargne nette	648 815,14	591 717,65	1 223 751,32	621 747,55	684 842,08
Epargne nette corrigée Natu	561 190,88	715 566,63	993 327,25	687 317,17	767 721,58
Remboursement anticipé dette					
en cours de dette	3 837 322,04	5 369 325,61	4 945 563,93	4 509 607,76	5 610 974,72
Marge d'autofinancement	0,18	0,17	0,28	0,16	0,16
En cours de dette (en année)	2,88	5,07	3,00	4,26	4,95

Une augmentation des recettes réelles est à noter pour un montant de 232 000 euros entre 2016 et 2017. Les principales évolutions sont les suivantes :

- 150 000€ de hausse des produits des services par la redevance d'occupation du délégataire de la Piscine et l'augmentation des ventes au Parc Argonne Découverte
- 57 000€ de hausse par une fiscalité collectée plus importante sur la TASCOM (*attente retour DGFIP pour diminution IFER*)
- 48 000€ de hausse de loyers (logements + bâtiment AMI)
- 23 000€ de hausse grâce à l'intéressement au résultat de la DSP de la Piscine

- 46 000€ de baisse de DGF

L'augmentation des dépenses pour sa part s'élève à 173 000€ et s'explique notamment :

- Par la hausse des coûts liés à la nouvelle piscine (+ 84 000€)
- Par la hausse des coûts de personnel notamment liés à l'urbanisme (35 000€) et au Parc Argonne Découverte (35 000)
- Par d'autres hausses (Natura 2000, Glissement vieillesse technicité, subventions dont maison de la nature, taxe foncière bâtiment AMI...) pour 19 000€

Les frais financiers sont en diminution suite aux remboursements des emprunts en cours.

L'encours de dette a augmenté pour atteindre 5 610 974€, avec une capacité de désendettement qui s'élève à 4,95 années. Pour rappel une capacité de désendettement située en dessous de 10 ans est jugée satisfaisante.

L'augmentation est liée à l'emprunt piscine d'un montant de 1 550 000€ dont les remboursements seront compensés par le versement d'une subvention de 200 000€ par an par le Conseil Départemental au titre du financement du centre aquatique.

Zoom sur le Parc Argonne Découverte

Sur l'année 2017, le chiffre d'affaires du Parc Argonne Découverte a augmenté de 41 000€ malgré une très légère baisse du nombre de visiteurs. C'est lié à la hausse du prix d'entrée du site en 2017 qui a généré une hausse du ticket moyen par visiteur.

Les charges de personnel ont pour leur part augmenté de par le recrutement d'un saisonnier supplémentaire afin d'étoffer l'équipe ainsi que par le remplacement d'un contrat aidé par un CDD classique. Les charges générales ont pour leur part légèrement baissé ce qui permet une amélioration du résultat d'exploitation du site de près de 10 000€ par rapport à l'an passé.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Charges générales	185 994,81	233 805,48	248 833,78	274 501,36	262 566,09	254 816,07
Charges de personnel nettes	235 945,88	219 070,55	233 925,17	262 856,10	294 828,39	333 480,08
Charges d'exploitation	421 940,69	452 876,03	482 758,95	537 357,46	557 394,48	588 296,15
CA + subventions fonctionnement	305 290,60	352 112,91	391 477,59	476 528,73	497 636,63	538 215,97
Résultat	-116 650,09	-100 763,12	-91 281,36	-60 828,73	-59 757,85	-50 080,18
Nombre de visiteurs	29 435	31 859	34 673	40 326	43 715	42 626

Zoom sur le Service Déchets Ménagers

Le service déchets ménagers est un Service Public Industriel et Commercial qui est dans l'obligation de s'autofinancer. Il est géré par la Communauté de Communes depuis le 1^{er} janvier 2009.

Les résultats financiers du service dont les suivants :

	2013	2014	2015	2016	2017 (prév.)
Dépenses de fonctionnement	1 995 682,84	2 090 443,83	1 991 674,01	2 113 265,73	2 089 095,20
Recettes de fonctionnement	1 994 279,56	2 088 661,85	1 975 855,48	2 148 617,74	2 168 393,98
Résultat de fonctionnement	- 1406,28	- 1781,98	- 15 818,53	35 352,01	79 298,78

Après trois années de très léger déficit, le résultat de fonctionnement a augmenté en 2016 puis devrait être nettement positif en 2017.

Néanmoins, le résultat de fonctionnement 2017, qui reste prévisionnel, est exceptionnellement élevé pour les raisons suivantes :

- Arrêts de travail qui ont été remplacés par le gardien d'aire d'accueil des gens du voyage et donc pour lequel nous avons perçu un montant de l'assurance statutaire sans avoir de charges en contrepartie pour 24 000€
- Réception du solde de la subvention liée au programme de prévention des déchets versée par l'ADEME pour 26 523€

De manière globale, et depuis la prise de compétence par la Communauté de Communes en 2009, la mise en œuvre du programme de prévention des déchets puis des nouvelles consignes de tri, ainsi que l'optimisation des circuits de collecte a permis de maintenir les tarifs pour les ménages du territoire tout augmentant la qualité du service rendu au travers la création d'un réseau de 5 déchetteries modulables.

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution de la tarification de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères depuis 2009. Depuis 2014, la redevance est incitative et le montant inscrit correspond à la redevance effectivement payée pour un ménage sortant son bac 13 fois ou moins dans une année (c'est-à-dire sans levée complémentaire).

composition foyer	2009	2010	2011 à 2013	2014	2015	2016 à 2018	evolution sur 9 années
1	76	78,5	81	71,5	74,5	78,8	3,60%
2	150	154,5	159	130,5	135,5	140,8	-7%
3	213	219,5	226	188,5	191,5	196,8	-8%
4	264	272	280	245,5	247,5	252,8	-4,30%
5	295	304	313	324,5	295,5	300,8	1,90%
6	306	315	324,5	331,5	333,5	338,8	10,70%

Ce contexte d'évolution tarifaire a pu être maintenu malgré la hausse de la fiscalité liée aux déchets (passage de la TVA de 5 à 7% en 2012 et de 7 à 10% en 2014 ainsi que de la TGAP).

Ainsi le coût de traitement TTC a augmenté entre 2009 et 2017:

- De 92,78 à 110,43€ la tonne TTC pour les ordures ménagère résiduelles soit une hausse de 19%
- De 52,39 à 75,35€ la tonne TTC pour le bois soit une hausse de 44%
- De 75,7 à 91,9€ la tonne TTC pour le tout-venant soit une hausse de 21,4%

3) Imposition

Les taux d'imposition de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise n'ont pas évolué depuis 2011 malgré la mise en place de nouveaux services dont :

- Le Relais d'Assistants Maternelles en 2012
- L'aire d'accueil des gens du voyage en 2013
- La pépinière d'entreprises en 2015
- La mise en place du programme LEADER en 2015
- La nouvelle piscine Communautaire en 2016
- La prise de compétence urbanisme et l'arrêt de l'instruction par l'Etat pour les communes dotées d'une carte communale en 2017

Aujourd'hui, l'effort fiscal agrégé de la 2C2A est de 1.004739 (contre 1,023104 en 2016). Or, l'éligibilité du territoire au Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale est conditionnée à un maintien de l'effort fiscal au-dessus de 1.

En cas de non hausse de la fiscalité, il y a un risque important pour que l'effort fiscal passe en dessous de 1, ce qui rendrait (avec un lissage sur 3 ans) le territoire inéligible au FPIC.

Ce dernier représente un total de 497 847€ pour le territoire soit 190 765€ pour la 2C2A et 307 109€ pour les communes du territoire.

Les taux actuels de la Communauté de Communes sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 5,94
- Taxe foncière bâtie : 4,28
- Taxe foncière non bâtie : 7,01
- Cotisation Foncière des Entreprises : 20,72

De manière plus globale, vous trouverez, ci-dessous, des éléments de comparaison entre la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise et la moyenne des Communautés de Communes (hors Agglo, Métropoles, Communautés Urbaines...) sur le territoire national :

	2C2A	Moyenne ComCom
Effort Fiscal	1,004739	1,114144
Potentiel fiscal par habitant	189,75	271,79
Potentiel financier agrégé par habitant	490,35	617,61
CIF	0,383161	0,356669
Revenu moyen par habitant	11 987,40	14 303,97 (France)

Hypothèse 1 : Présentation hausse de 0,4 points en 2018

Dans ce cas de figure l'évolution serait la suivante

Impôt	Base prev 2018	Taux 2017	Taux 2018	Montant taux 2017	Montant taux 2018
TH	13 318 080	5,94	6,34	791 094	844 366
TF bâti	11 962 088	4,28	4,68	511 977	559 826
TF non bâti	4 403 855	7,01	7,41	308 710	326 326
CFE	3 448 452	20,72	21,12	714 499	728 292
Total				2 326 280	2 458 810

Dans le cas de la CFE, environ $\frac{3}{4}$ du montant actuel est reversé aux communes conformément aux modalités de révision votées par le Conseil Communautaire. Ce reversement étant basé sur le taux l'année précédant l'instauration de la fiscalité professionnelle unique, soit 2012, l'intégralité de la hausse est donc perçue par la Communauté de Communes.

Une augmentation de fiscalité de 0,4 point représente donc 132 000€ pour la 2C2A et une hausse de l'effort fiscal estimé à 0,017.

Néanmoins, cela ne signifie pas que l'effort fiscal de la 2C2A serait de $1,0047+0,017$ soit 1,0217 en 2018. Le calcul étant actualisé chaque année en fonction de l'évolution des taux moyens sur le territoire français

La valeur locative moyenne sur le territoire est de 1 792 soit une évolution moyenne pour un ménage du territoire de 7€ (hors abattements notamment en cas d'enfants en charge) pour la taxe d'habitation et de 8€ pour la taxe foncière sur les propriétés bâties.

4) Structure et gestion de la dette

L'intégralité de la dette de la 2C2A correspond à des emprunts à taux fixe classés 1-A. La capacité de désendettement de la collectivité s'élève à 4,95 ans. Cela signifie qu'il faudrait 4,95 années à la 2C2A pour rembourser sa dette si elle y consacrait toute son épargne. Il s'agit d'une situation financière saine.

Cela respecte la stratégie d'endettement de la collectivité qui précisait les éléments suivants :

- Recours à des produits de financements classés 1-A, c'est-à-dire à taux fixe ou variable sans structuration.
- Maintien d'une capacité de désendettement inférieure à 10 ans.

Le tableau ci-joint retrace l'ensemble des emprunts souscrits par la 2C2A ainsi que le capital restant dû au 31/12/2017.

Budget général	Année	Montant	Taux	Durée	Fin du prêt	Capital restant dû au 31/12/2017
Logement les Grandes Armoises	2004	212 180	4,15%	15 ans	2019	36 294,25
Aménagements Bureaux 2C2A	2006	210 000	3,82%	15 ans	2021	67 057,09
Logements Buzancy-Grivy-Loisy	2006	354 000	3,95%	20 ans	2026	190 525,14
Logements Exermont - La Croix aux Bois	2007	432 552	4,66%	18 ans	2025	230 447,20
Achat Bâtiment siège 2C2A	2011	300 000	4,68%	10 ans	2020	99 153,45
PAD						
Infrastructure équipement	2006	600 000	3,61%	20 ans	2026	322 737,46
Emprunt scénographie	2013	450 000	3,22%	7 ans	2020	192 857,14
ZAC Vouziers						
ZAC Vouziers	2012	1 200 000	3,40%	10 ans	2023	680 394,77
Bâtiment d'entreprise						
Bâtiment d'entreprise	2013	700 000	3,70%	15 ans	2028	489 999,94

Centre aquatique						
Centre aquatique 01	2014	2 000 000	3,88%	20 ans	2034	1 751 508,28
Centre aquatique 02	2017	1 550 000	0.63%	8 ans	2025	1 550 000,00
Déchets ménagers						
Emprunt déchèterie	2007	100 000	4,21%	20 ans	2027	64 082,75
Déchèteries modulables	2011	300 000	3,76%	15 ans	2025	192 619,82
TOTAL						

5) Evolution de la structure et des effectifs

Evolution des Equivalents temps-plein annualisés :

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'ETP	36.24	38.75	40.28	41.41	43.88

L'évolution des charges de personnel depuis 2013 est la suivante :

Total	2013	2014	2015	2016	2017
Charges de personnel	1 257 024,34	1 344 841,87	1 481 417,87	1 476 405,07	1 600 689,69
Remboursement personnel absent	-60 255,51	-97 980,72	-39 530,10	-77 412,68	-116 510,36
Subventions	-206 810,17	-198 053,23	-250 032,18	-217 673,76	-176 587,46
Recettes communes (Service technique + PAVE)	0,00	-23 655,00	-33 575,00	-27 576,00	-33 293,00
Régularisation CNRACL			-29 498,81		
Charges de personnel nettes	989 958,66	1 025 152,92	1 128 781,78	1 153 742,63	1 274 298,87

La hausse entre 2013 et 2017 s'explique par les points suivants :

- Hausse de 114 000€ sur le budget PAD qui s'explique par la hausse de fréquentation nécessitant plus de personnel mais permettant de diminuer le déficit du site.
- Des créations de poste liées à la prise de certaines compétences (+ 47 000€)
 - Urbanisme/Instruction : + 29 000€
 - LEADER : + 8 000€
 - Intégration agent du SIVOM : + 10 000€
- Baisse de subventions auparavant perçues (-66 000€)
 - Subventions liées à l'ingénierie versées par la Région : 38 000€
 - Subventions liées au poste de prévention des déchets : 18 000€
 - Baisse Financement RAM : 10 000€
- 58 000€ de hausse liée au glissement vieillesse technicité et à l'évolution des charges de structure, soit une hausse moyenne annuelle de 1,4%.

L'article D2312-3 du CGCT impose aux EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants de fournir dans le cadre du DOB des éléments complémentaires relatifs au temps de travail et aux avantages en nature.

Il n'y a aucun avantage en nature accordée à des agents de la Communauté de Communes. Pour le temps de travail, l'ensemble des agents travaille 1 607 heures conformément à la législation.

Un point est également effectué sur les heures supplémentaires :

	Nombre heures 2016	Montant net 2016	Nombre heures 2017	Montant net 2017
Budget général	1 274	13 242,30	616,50	6 352,59
PAD	338	4 509,99	149,50	1 992,17
Déchets ménagers	25	443,58	55,50	1 012,05
Total	1 637	18 185,87	821,50	9 356,81

Le nombre d'heures supplémentaire a diminué sensiblement entre 2016 et 2017, notamment au sein du Parc Argonne Découverte ainsi que sur le budget général.

Pour les agents de catégorie B et C, les heures supplémentaires sont en priorité rattrapées pour limiter le recours à des heures supplémentaires rémunérées.

Pour les agents de catégorie A, les heures supplémentaires sont forfaitisées dans le régime indemnitaire et ne sont donc pas rattrapées.

6) Point d'étape Schéma de Mutualisation

L'article L5211-39-1 du CGCT prévoit une communication autour de l'état d'avancement du schéma de mutualisation de la part du Président à l'assemblée délibérante. Cette information doit avoir lieu lors du débat sur les orientations budgétaires.

Pour rappel, les pistes de travail retenues lors du schéma adopté par délibération du Conseil Communautaire du 09/10/2017 étaient les suivantes:

- La Mutualisation des secrétaires de Mairie et la Création de services ressources mutualisés
- Les groupements de commandes
- La mutualisation des moyens techniques (assouplir le service technique mutualisé)

Pour la mutualisation sur les secrétaires de mairie, le projet est reporté de par le trop faible nombre de communes intéressées actuellement.

Pour les groupements de commande et la mutualisation des moyens techniques, la réflexion sera ouverte sur l'année 2018.

7) Orientations budgétaires 2018

Budget général fonctionnement

Les principales évolutions attendues pour 2018 sont les suivantes :

- Une perte du Fonds Départemental de péréquation de la TP à hauteur de 49 900
- Un gain de CVAE de 15 000€
- Une hausse des bases d'imposition de 18 000€ suite à la revalorisation de 1,2% des bases locatives.

Il faut par ailleurs prendre en compte 2 facteurs de risques :

- Les interrogations en cours liées à des variations importantes d'IFER (-40 000€) et de TASCOM (+69 000€) pour lesquelles des demandes de précisions ont été envoyées à la DGFIP sans réponse aujourd'hui
- Le risque de perte du FPIC (190 000 € sur 3 ans) en cas d'effort fiscal inférieur à 1 sur 2018

A cela certaines décisions, déjà actées par le Conseil Communautaire, impacteront financièrement la collectivité en 2018 :

- La participation de la collectivité au Programme d'Intérêt Général Départemental concernant l'habitat : 11 518€
- Le surcoût lié au service urbanisme et notamment au transfert des agents de la ville de Vouziers affectés à l'instruction : + 32 000
- Le recrutement d'un chargé de développement touristique mutualisé avec le Pays Rethélois : + 20 000
- Le recrutement d'une chargée de développement territoriale (arrivée en alternance en septembre 2017) : + 25 000

D'autres propositions proviennent des Commissions :

Projet	Commission	Détail des actions	Montant net
20 ans de la 2C2A	Sport, Vie Associative, Culture		40 000 à 50 000€ brut soit environ 30 000€ net (30% financement contrat territoire)
Adhésion Agence Urbanisme Reims	Travaux/Urbanisme		10 000€
Etude prise de compétence scolaire			30 000€
Mise à disposition coordinateur culturel	Sport, Vie Associative, Culture	Développement d'une ingénierie pour le soutien aux associations du territoire	A négocier avec FRMJC (10 000€ ?)
Fonds de concours Tourelles	Sport, Vie Associative, Culture	Versement d'un fonds de concours à la ville de Vouziers pour permettre la pérennisation de l'offre culturelle	25 000€ en 2018 Réflexion à mener sur la compétence en 2018
Vie associative	Sport, Vie Associative, Culture	Voir détail tableau ci-après	passage de 90 000 + 8 000€ (Maison de la Nature) en 2017 à 110 000€ en 2018

Association	Montant 2017	Demande	Proposition commission
FJEP Centre Social	38 000€	50 000€	48 000€
Les Tourelles	33 000 + 3 300 (marionnettes)	40 000€	33 500€ (+ 1500€ pour les 20 ans)
Maison de la Nature	8 000€ de façon exceptionnelle	10 000€	8 000€ de manière exceptionnelle avant réflexion pour 2019
Autres (CDIFF/Forhom/ASPV/ADIL...)	2 645€		2 645 €
Soutien ponctuel	8 870€		17 855€
Total	90 000€ + 8 000€		110 000€

A cela, il faut ajouter 2 compétences actuellement à l'étude :

- La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations pour laquelle la 2C2A est compétente depuis le 1^{er} janvier 2018 et pour laquelle une étude de gouvernance commune aux 8 Intercommunalités Ardennaises est en cours.
- La santé pour laquelle un contrat local de santé est en cours d'étude qui devrait aboutir en juin 2018 à une réflexion en Conseil Communautaire autour d'une prise de compétence santé dont le périmètre reste à définir.

Par ailleurs, une réflexion est menée en Commission Aménagement du Territoire autour de l'organisation de la MSAP et du recours à un contrat aidé compte tenu de la hausse importante de la fréquentation du service.

Budget général investissement

Certaines décisions déjà validées par le Conseil Communautaires ou les Commissions impacteront la collectivité en 2018 :

- La conception et le développement des 3 sites Internet de la 2C2A, de l'Office de Tourisme et du PAD : 49 100€ HT
- La mise en place du schéma de cohérence territoriale (sous réserve validation du périmètre par les services de l'Etat)
- La mise en place du PLUI : 400 000€ brut auquel il faut déduire les subventions
- La reconstruction de l'aire d'accueil des gens du voyage pour un coût prévisionnel de 120 000€ intégralement financée par l'assurance.
- La vente à la SCI Devin pour un montant prévisionnel de 210 704€ (terrain à côté de l'entreprise AMI)

D'autres font l'objet de demandes de commissions :

Projet	Commission	Détail des actions	Montant net
Mise en place d'un dispositif économique	Développement économique		25 000€ sur 2018 50 000€/an à partir de 2019
Travaux réhabilitation logements	Travaux/Urbanisme		10 500€
Accessibilité Maison de la Nature	Travaux/Urbanisme		2 300€
Evolution Aides à l'habitat PIG	Travaux/Urbanisme		24 000€ supplémentaire en année pleine

Les travaux concernent les logements suivants :

- Exermont : isolation, chauffage, peintures et traitement moisissures : 4 000€
- Terron sur Aisne : rafraichissement, isolation : 1 250€
- Grivy Loisy : Remise en état : 5 000€

Pour les logements d'Exermont et Grivy-Loisy, il s'agit de travaux réalisés suite au départ de locataires étant restés de nombreuses années et correspondant ainsi à une usure « classique » des logements.

Pour le programme d'intérêt général, la Commission Travaux/Urbanisme sollicite une augmentation de l'enveloppe de 24 000€ passant d'un montant de 50 000€ à 73 980€ répartis de la façon suivante :

	Nombre de dossiers	Total
Précarité énergétique 750 € DONT aide de la Région	53	24 980 €
Autonomie à 1 000 €	14	14 000 €
	Total	38 980 €
Toiture/façade		35 000 €
Total des subventions		73 980 €

Cette proposition permet d'accorder une subvention en complément de l'ANAH de 750€ par ménage pour les travaux liés à la précarité énergétique, dont une partie est financée par le Conseil Régional et de 1 000€ pour les travaux liés à l'aménagement des logements au vieillissement et au handicap.

Par ailleurs, cela permet le maintien du dispositif toitures/façades.

A cela s'ajoute le financement de deux autres projets qui devront intervenir dans les années à venir :

- La participation de la 2C2A au projet régional de mise en place du très haut débit estimé à 994 800€
- La participation de la 2C2A au projet de voie verte porté par le Conseil Départemental estimé entre 600 000 et 800 000€ selon les clés de répartition simulées.

Déchets ménagers

L'acquisition de deux camions est prévue sur 2018 afin de remplacer ceux actuellement en service et dont l'amortissement est terminé.

Le coût prévisionnel est de ces acquisitions est de 400 000€

Pépinière d'entreprises

Le coût annualisé de la pépinière se situe autour de 48 000€, y compris les amortissements. Aucun changement notable n'est à prévoir sur 2018.

Au 1^{er} janvier 2018, 3 des 5 cellules sont occupées par des entreprises.

Zones d'activité

En 2017, les frais d'entretien des zones ont été réduits de l'ordre de 11 000€ grâce:

- Aux prestations de fauchage qui feront l'objet d'une vente du foin en l'échange du fauchage pour 50€/ha pour les zones d'activités
- A la réalisation en interne des prestations d'entretien auparavant prestées

En 2018 est prévue la vente à la SCI du Moulin sur la ZAC de Buzancy pour un montant estimé à 20 000€

Budget Piscine

Dépenses		Recettes	
Subvention au délégataire	585 101,12	Redevance occupation	200 040,18
Accès scolaires (dont collèges)	38 300	Reversement 50% résultat	23 274
Coût total	623 401,12		223 314,18
	Coût total 2C2A 2017		400 086,94
	Coût 2016		408 397,51
	Coût 2015		239 075,45

Pour la première année complète de fonctionnement du nouveau centre aquatique, son coût de fonctionnement s'est élevé à 400 000€ (hors amortissements) en 2017 notamment grâce à un reversement de 23 274€ représentant 50 % de l'excédent réalisé par la société S-Pass en 2016.

Pour rappel l'objectif fixé dès la construction du centre aquatique était de maintenir le déficit de fonctionnement en dessous des 500 000€.

8) Objectifs évolution dépenses de fonctionnement et besoin annuel de fonctionnement

La loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 instaure de nouvelles obligations dans le cadre du débat d'orientation budgétaire (DOB). L'exécutif doit dans le rapport sur les orientations budgétaires présenter 2 objectifs:

- Un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement en valeur
- Un objectif d'évolution du besoin annuel de financement (emprunts nouveaux – remboursements de dette)

Objectif d'évolution du besoin annuel de financement

Aucun emprunt nouveau n'étant prévu en 2018, un désendettement de la collectivité à hauteur de 665 974,15€ est prévu pour la 2C2A en 2018 avec un encours de dette évoluant de 5 844 596,14 à 5 178 621,99€ (y compris budget déchets ménagers)

Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Le législateur impose pour les collectivités rentrant dans le cadre de la contractualisation une limitation de la dépense à 1,2%. La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise n'est pas concernée par la contractualisation obligatoire. Néanmoins, nous pouvons prendre cet objectif comme base de travail. Dans ce cas, afin que ce montant soit atteignable, il convient de retirer :

- Les transferts de compétence des communes vers la 2C2A (exemple : compétence financement SDIS)
- D'éventuelles mutualisations avec les communes (exemple instruction urbanisme)
- Les dépenses compensées par un gain de chiffre d'affaires au Parc Argonne Découverte

Il est proposé également de retirer de l'analyse également les nouvelles compétences imposées par l'Etat, notamment la Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les inondations (GEMAPI)

Aujourd'hui, le projet de territoire de la Communauté de Communes est ambitieux et prend en compte le développement de nouvelles compétences (santé) ou leur extension au niveau communautaire (culture...). Par ailleurs les besoins de la population via certains services explosent (Maison de services au Public, mobilités...)

A ce titre, la tenue de 1,2% (inflation incluse, avec un prévisionnel d'inflation autour de 1% en 2018) impose l'absence de développement de nouvelles actions ou alors la suppression de missions actuellement menées

Par ailleurs, un travail de rationalisation des charges (renégociation contrats...) a déjà été mené au sein de la Communauté de Communes. En effet, les charges de fonctionnement structurelles (hors personnel et charges exceptionnels dont la nouvelle piscine) ont diminué entre 2014 et 2017 même en tenant compte de l'arrêt du financement de la piscine de Vouziers à hauteur de 240 000€.

	2014	2015	2016	2017
Charges à caractère général et autres charges de gestion courante	2 897 472,13	2 733 172,73	2 672 880,65	2 617 064,48

Il est donc proposé la fixation comme objectif, pour l'année 2018, d'une hausse de maximum 1,2% en euros courant des dépenses réelles de fonctionnement hors développement de nouvelles actions.

Cela signifie un objectif de poursuite d'une maîtrise forte des charges sur les compétences actuelles sans se fermer la porte au développement complémentaire d'actions nécessaires au territoire.

On sortira donc de l'analyse pour 2018 :

- Les compétences imposées par l'Etat (instruction urbanisme, GEMAPI...)
- Les nouvelles actions (participation PIG habitat, étude scolaire, développeur touristique...)

Montant dépenses réelles fonctionnement 2017	5 053 418,41
Hausse de 1,2%	60 641,02
Objectif hors actions nouvelles ou imposées	5 114 059,43

9) Soutenabilité financière du DOB 2018

Une analyse financière prospective étudie l'évolution potentielle des finances de la collectivité sur les prochaines années. Elle ne peut prévoir de façon exacte l'évolution des ratios financiers mais permet d'appréhender l'impact des investissements et actions programmées sur les finances de la 2C2A.

Dans le cas présent, cela permet surtout d'analyser les principales évolutions des prochaines années sur la 2C2A et de s'assurer de la soutenabilité financière des projets envisagés.

Comme l'analyse rétrospective, elle concerne les comptes consolidés, c'est-à-dire l'ensemble des budgets à l'exception du budget déchets ménagers, qui est dans l'obligation de s'autofinancer indépendamment du budget principal.

En l'espèce la prospective financière présentée ci-dessous prend en compte l'ensemble des dépenses figurant dans ce document ainsi que prend en compte la hausse de fiscalité de 0,4 point.

La compétence « Contribution au financement du SDIS » engendre des variations importantes en recettes et dépenses pour 683 000€ mais ayant une incidence neutre en termes de résultat et de trésorerie par le mécanisme des attributions de compensation.

Dans cette simulation, la hausse de l'imposition permet malgré les nouvelles dépenses de maintenir l'épargne nette autour de 500 000€ pour 2018 avec une baisse par la suite atténuée par la prise de la compétence SDIS qui permet à l'épargne nette de rebondir en 2020 (il y a 2 années de décalage entre le transfert de compétence et l'impact sur la DGF).

La marge d'autofinancement reste dans ce cas de figure autour de 10%.

Cette épargne est notamment nécessaire au regard de la hausse des dépenses d'investissements engendrées par la création du dispositif économique remplaçant l'ORAC ainsi que par la hausse des dépenses d'investissement liés au financement apporté en complément de l'ANAH au titre du Programme d'Intérêt Général Départemental concernant l'habitat.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total recettes réelles	3 939 693,57	4 171 624,97	4 895 925,25	4 863 210,41	4 967 559,60	4 948 080,77
Produits des services, du doc	627 571,86	778 759,98	794 335,18	810 221,88	826 426,32	842 954,85
Impôts et taxes	2 057 488,00	2 114 031,00	2 240 062,21	2 252 482,97	2 265 027,93	2 277 698,34
Dotations et participations	1 114 423,64	1 052 269,18	982 062,34	921 040,03	996 639,83	947 962,06
Autres produits de gestion c	130 273,24	187 748,46	187 748,46	187 748,46	187 748,46	187 748,46
Produits exceptionnels	9 936,83	38 816,35	8 467,06	8 467,06	8 467,06	8 467,06
Remboursement compétences			683 250,00	683 250,00	683 250,00	683 250,00
Total dépenses réelles	2 697 774,85	2 870 408,38	3 785 121,30	3 816 420,82	3 889 224,58	3 963 565,64
Charges à caractère général	742 147,45	737 479,63	794 498,19	729 542,78	744 888,25	760 540,64
Charges de personnel et fra	1 054 519,15	1 152 260,25	1 207 674,99	1 252 057,62	1 282 174,82	1 313 044,96
Autres charges de gestion c	480 690,56	370 219,70	1 160 290,34	1 199 709,49	1 214 348,35	1 229 210,63
Charges exceptionnelles	420 417,69	610 448,80	622 657,78	635 110,93	647 813,15	660 769,41
Epargne de gestion	1 241 918,72	1 301 216,59	1 110 803,96	1 046 789,59	1 078 335,03	984 515,13
Frais financiers	184 215,00	167 741,48	155 416,20	143 745,15	125 093,83	106 705,60
Intérêts ligne de trésorerie						
Epargne brute	1 057 703,72	1 133 475,11	955 387,76	903 044,44	953 241,20	877 809,53
Remboursement capital	435 956,17	448 633,03	642 004,00	649 878,38	645 448,67	559 562,61
Subvention invest piscine			200000	200000	200000	200000
Epargne nette	621 747,55	684 842,08	513 383,75	453 166,05	507 792,53	518 246,92
Remboursement anticipé dette						
en cours de dette	4 509 607,76	5 610 974,72	4 968 970,72	4 319 092,33	3 673 643,66	3 114 081,08
Marge d'autofinancement	0,16	0,16	0,10	0,09	0,10	0,10
En cours de dette (en année	4,26	4,95	5,20	4,78	3,85	3,55